



## CHAMPIONNAT DE LORRAINE 2013

Séries voile légère et habitable

Etape finale du Championnat de Lorraine pour les séries voile légère  
Etape du Championnat Osiris Habitable du Grand Est  
Etape du Tour de France « Micro » 2013  
Grade 5A

\*\*\*

Lac de Madine – Meuse (entrée Madine 3 – Ecole de Voile Heudicourt)  
7 et 8 septembre 2013

## INSTRUCTIONS DE COURSE VOILE LEGERE



Challenges Nautiques Lorrains 2013  
de la Région Lorraine



BANQUE POPULAIRE  
LORRAINE CHAMPAGNE  
BANQUE & ASSURANCE



## PRESCRIPTION FFVOILE

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

**PREAMBULE** : cette compétition est organisée par la **Ligue Lorraine de Voile** en collaboration avec la **Société Nautique de Madine** et le **Syndicat Mixte de Madine**.

**TERMINOLOGIE** : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

### 1. REGLES :

#### LA REGATE SERA REGIE PAR :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016*,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « prescriptions »,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

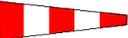
### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé devant l'Ecole de Voile.

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard une heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant l'Ecole de Voile arborant une flamme rouge 
- 4.2. Quand le pavillon Aperçu  est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3. Quand le pavillon Y  est envoyé à terre, la RCV 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

### 5. PROGRAMME

- 5.1. Confirmation d'inscription, jauge et contrôle :

**Le 7 septembre 2013** : Accueil, confirmation des inscriptions et opérations de jauge de 10 H 00 à 13 H 00 et 13 H 30 à 14 H 30.

#### 5.2. Jours de course :

Date	Classes	Heure du 1er signal d'avertissement	Courses du jour
7 sept 2013	Toutes	15 H 00	3 Course(s)
8 sept 2013	Toutes	10 H 00	4 Course(s)
	Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 H si 3 courses ont été validées Palmarès et collation de clôture à partir de 16 H 30		

- 5.3. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore CINQ minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 6. PAVILLONS

Les pavillons de classe sont définis comme suit :

Classe / Série	Signe distinctif	Couleur du pavillon	
Optimist	Pavillon Optimist	Rose	
420	Pavillon 470	Blanc	
470	Pavillon 470	Blanc	
Caravelle	Pavillon 470	Blanc	
Finn	Pavillon Laser standard	Blanc	
Europe	Pavillon Laser standard	Blanc	
Laser standard	Pavillon Laser standard	Blanc	
Laser radial	Pavillon Laser standard	Blanc	
Laser 4.7	Pavillon Laser standard	Blanc	
Bic 293	Pavillon Q (Québec)	Jaune	
Raceboard	Pavillon Q (Québec)	Jaune	
Autre dériveur solitaire	Pavillon Laser standard	Blanc	
Autre dériveur double	Pavillon 470	Blanc	

## 7. ZONES DE COURSE

7.1 La zone de course est située sur le lac de Madine.

7.2 Traversée des autres zones de courses : les bateaux rejoignant ou quittant leur zone de course ne doivent pas pénétrer dans les autres zones de courses, mais naviguer à l'écart.

## 8. LES PARCOURS

8.1. Les parcours sont décrits dans les annexes parcours qui précisent l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis,

8.2. Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau du comité de course affichera, si possible, le cap compas et la longueur approximatifs du premier bord du parcours et arborera le signal identifiant le parcours à effectuer. (Voir schéma en annexe)

## 9. MARQUES

9.1 Les marques de parcours ou de dégagement sont les suivantes : bouées jaune cylindrique Bouygues Télécom (marques 1, 2 et 3) et bouées blanches cylindriques Bouygues Télécom (marques 4, 5). Voir schéma de parcours en annexe.

9.2 Les nouvelles marques, telles que prévues dans le § 12.2.1 des IC, sont les suivantes : bouée cylindrique orange.

9.3 **Les marques de départ sont les suivantes** : mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur.

**Les marques d'arrivée sont les suivantes** :

- Pour toutes les séries : bouée cylindrique jaune AGplus et mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course

9.4 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque telle que prévue dans le § 12.2.2 des IC.

## 11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mat du bateau viseur arborant un pavillon orange, à l'extrémité bâbord.

11.2 **Bateaux en attente** : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ. La zone de départ est définie comme la zone d'étendant à 50 mètres au-delà de chaque extrémité et sous le vent de la ligne de départ.

11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.

## 12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 **Pour les séries windsurf** : il n'y aura pas de changements de parcours

12.2 **Pour les autres séries** :

12.2.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

12.2.2 Les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.1.

## 13. L'ARRIVEE

Elle est matérialisée par le côté parcours d'une marque orange à laisser à tribord et le mât du bateau comité de course arborant le pavillon bleu  et le pavillon orange 

## 14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité des deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

14.2.2 La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

## 15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

### 15.1 *Les temps limites* sont les suivants :

- a) Les temps limites pour que le premier bateau ayant effectué le parcours, finisse la course, figurent en colonne A.
- b) Les temps limites du premier bateau pour passer la marque 1 figurent en colonne B. Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans ce temps limite, la course pourra être annulée. Ceci modifie RCV 32.1.
- c) Les temps limites pour finir la course après l'arrivée du 1<sup>er</sup> bateau ayant effectué le parcours et fini figurent en colonne C.

### 15.2 *Les temps cibles* des courses sont indiqués en colonne D. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

<b>Classes et séries</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>
Dériveurs	1 H 15	30 min	30 min	45 min
Windsurf	1 H 15	20 min	20 min	35 min

### 15.3 Tout bateau qui n'aura pas fini dans le temps limite pour finir la course après l'arrivée du 1<sup>er</sup> bateau ayant effectué le parcours et fini, et tel que défini à la colonne C du § 15.2, sera classé « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

## 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

### 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'Ecole de Voile. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

### 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour.

### 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé à l'Ecole de Voile. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

### 16.4 Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

### 16.5 Une liste des bateaux qui, selon l'instruction 14.2, ont été pénalisés pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée.

### 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Evacuation des détritrus
- Communication radio et téléphone

Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

- 16.7** Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :
- dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
  - pas plus de 30 minutes après que la partie requérante ait été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la RCV 66.

- 16.8** Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 min après que la décision ait été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

## **17. CLASSEMENT**

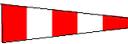
**17.1** 2 courses doivent être validées pour valider le Championnat.

**17.2** Courses retirées :

- Si moins de 4 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses,
- Si 4 courses ou plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

## **18. REGLES DE SECURITE**

### **18.1 Emargement**

- Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle pourra être mis en place par émargement au secrétariat de course. Si un tel émargement est mis en place, le pavillon E (Echo) du code international  sera envoyé sur le mat de pavillon à terre.
- L'émargement sera effectué par un membre de l'équipage du bateau, avant le départ sur l'eau et au retour à terre.
- Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le jury après transmission des feuilles d'émargement : le bateau recevra une pénalité de 50 % des inscrits à la course la proche de l'infraction. Ces pénalités se calculent sur la base de RCV 44.3 (c).
- L'émargement sera ouvert **1 H** avant le signal d'avertissement de la première course du jour ou dès l'affalée de l'Aperçu  sur le mat du pavillon à terre.
- Heures limites pour émarger :
  - Au départ : l'émargement est clos au premier signal d'avertissement de la première course du jour.
  - Au retour à terre : l'émargement est clos à l'heure limite de dépôt des réclamations, soit **30 min** après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour.

- 18.2** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible.

### **18.3 Matériels de sécurité**

- Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.
- Sauf spécification particulière dans leurs règles de classe, chaque bateau devra être équipé d'un bout de remorquage d'une longueur minimum de 5 mètres, capable de résister aux efforts dynamiques de remorquage.

## **19. REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT**

**19.1** Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

**19.2** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites à la première occasion raisonnable.

## **20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

**20.1** Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## **21. PUBLICITE**

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice selon les conditions suivantes : chaque bateau devra porter à l'extérieur de ses coques, dans les 25 % avant, les autocollants fournis par l'organisateur lors de l'inscription. La pose ainsi que l'entretien de ces marquages sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : pavillon FFVoile

## **23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

**23.1** Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

**23.2** La charte des entraîneurs s'appliquera.

## **24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritres dans l'eau. Les détritres peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

## **25. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **26. TITRES DECERNES ET PRIX**

### **26.1 Titres de Champions de Lorraine**

Des titres seront décernés conformément aux dispositions précisées à l'art. 14 de l'avis de course.

*Sous réserve de constitution d'au moins 5 bateaux par série, l'épreuve récompensera les trois premiers équipages/concurrents par série et décernera les titres de Champion(ne), de Vice-Champion(ne) de Lorraine et de 3<sup>ème</sup> de la série.*

Les titres suivants seront décernés :

- Champion de Lorraine Optimist Open
- Champion de Lorraine Europe Open
- Champion de Lorraine Finn Open
- Champion de Lorraine Laser Standard Open
- Champion de Lorraine Laser Radial Open
- Champion de Lorraine Laser 4.7 Open
- Champion de Lorraine 420 Open
- Champion de Lorraine 470 Open
- Champion de Lorraine Caravelle
- Champion de Lorraine Intersérie Dériveur Solitaire
- Champion de Lorraine Intersérie Dériveur Double
- Champion de Lorraine Bic 293 Minimes Garçon\*
- Champion de Lorraine Bic 293 Minimes Fille\*
- Champion de Lorraine Bic 293 Espoirs Garçon\*\*
- Champion de Lorraine Bic 293 Espoirs Fille\*\*
- Champion de Lorraine Raceboard Junior Open\*\*\*
- Champion de Lorraine Raceboard Senior Open\*\*\*\*

Open : fille/garçon/mixte

\*Voile maxi : 6.8

\*\*Voile maxi : 7.8

\*\*\*Voile maxi : 7.8 / 8.5

\*\*\*\*Voile maxi : 9.5

Dès que les inscriptions seront closes, la liste définitive des titres qui seront effectivement décernés sera affichée au tableau officiel d'information.

Le titre de Champion de Lorraine dans une série ne pourra être décerné à un compétiteur étranger ou licencié dans une autre Ligue.

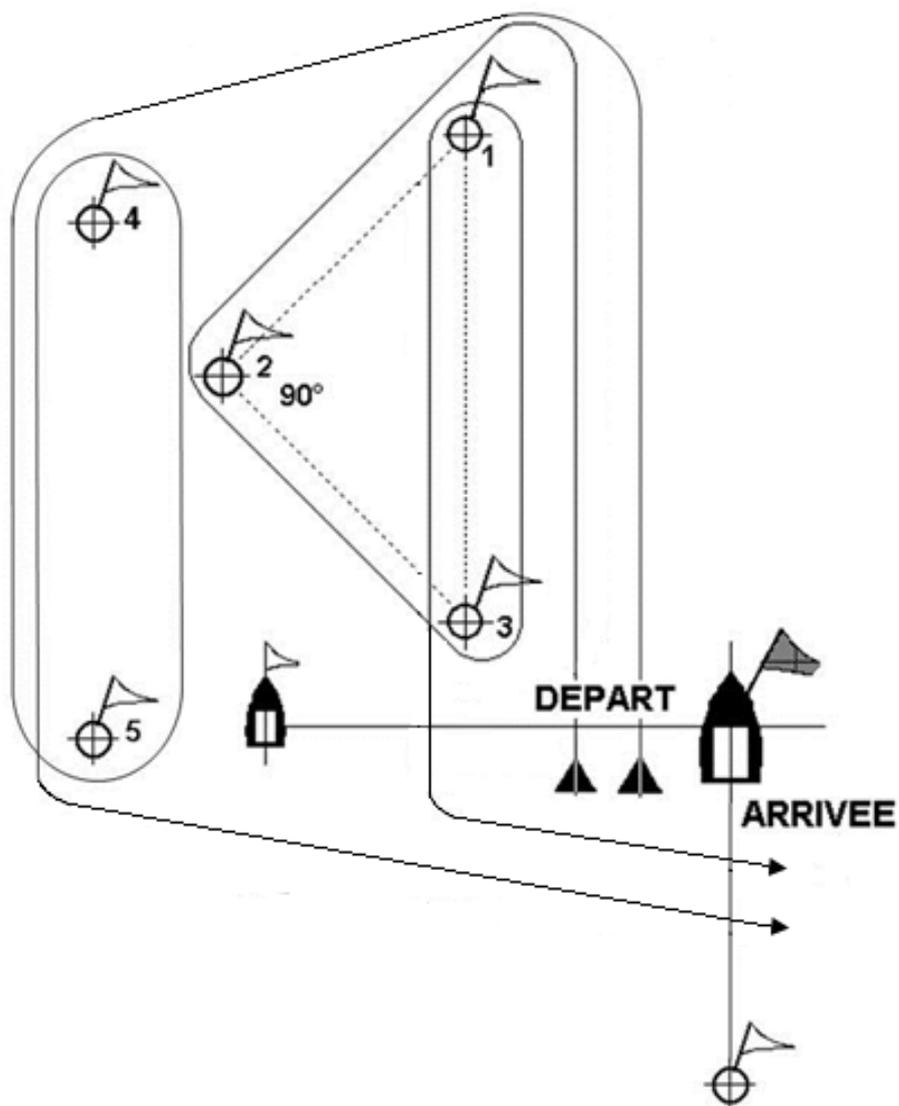
## 27. DECISION DE COURIR

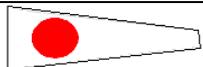
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Composition du corps arbitral désigné par la FFVoile

Président du Comité de Course :	Jean-Christophe COUR
Adjoint :	Jacques MAUGRAS
Président du Jury :	Lionel FORT
Joueur d'épreuve :	Jean-François COUR
Arbitres :	Robert BERTOLD
	Alain CARDOT
	Guillaume CARDOT
	Arlette COUR
	Bernard GODART

**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE  
SCHEMA DES PARCOURS**



PARCOURS	DERIVEURS	WINDSURF	FLAMME
N°1	D-1-2-3-A	D-1-4-5-A	
N°2	D-1-2-3-1-3-A	D-1-4-5-4-5-A	